

Droit de la famille - types de divorce

Par **artdroit**, le 17/02/2014 à 11:40

Bonjour a tous ,

Pourriez vous m'aider a résoudre ce cas pratique svp ?

Paul et Claudette , ont tous les deux 30 ans .

Ils se sont mariés le 15 janvier 2012 après 7 ans de concubinage .

Le couple n'a pas d'enfant .

Depuis quelques mois leurs relations se dégradent , sans cause particulière .

Ils envisagent aujourd'hui de divorcer .

Claudette vous consulte car elle est inquiète au sujet de sa situation financière dans l'hypothèse d'un divorce .

Celle-ci est architecte mais elle est aujourd'hui sans emploi .

Ses allocations chômage s'élèvent à 1400 euros par mois .

Elle vous précise que Paul est salarié d'une banque et que ses revenus oscillent entre 2800 et 3500 euros par mois .

Que pourriez vous lui répondre ?

D'après moi , le mariage par consentement mutuel me semble adapté , mais Claudette ne pourra obtenir de prestation compensatoire car la durée de leur mariage est bien trop courte selon l'art 271 du code civil .

mais concernant les autres cas de divorce ? ...

Merci d'avance .

Par **bulle**, le 17/02/2014 à 12:21

Bonjour,

Merci de respecter la charte de notre forum:

[citation] 7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.

Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir.

Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez

que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite). [/citation]